

Une politique linguistique pour l'avenir : Le défi de la revitalisation de l'euskera

*Miren AZKARATE,
Ministre de la Culture du Gouvernement basque*

Un Pays

Le Pays Basque, Euskal Herria : 20.644 km², 2.965.000 habitants.

Deux Etats : l'Espagne et la France.

Trois territoires juridiques, administratifs et politiques :

- La Navarre : 10.421 km², 592.482 habitants (19%)
- Le Pays Basque nord : 262.000 habitants (9 %)
- Euskadi autonome : 7.234 km², 2.115.279 habitants (72 %)

Euskara, une langue et une culture en commun.

Le statut de Gernika (25 octobre 1979)

- Gouvernement et Parlement autonomes
- Compétences exclusives : éducation, culture, police, santé.
- Système de finances autonome : "concierto economico":

Les relations d'ordre fiscal entre Euskadi et l'Etat espagnol se règlent par le système traditionnel foral du Forfait économique dont l'application dote la Communauté Autonome Basque (CAB) de ressources normales de finances publiques par la perception des impôts.

Le Pays Basque transfère une partie de ses ressources à l'Administration espagnole pour faire face aux charges générales qui sont de la compétence exclusive de l'État, parmi lesquelles, les relations internationales, la défense et les forces armées, le régime et les tarifs douaniers et le transport d'intérêt général.

Administration autonome :

Gouvernement (pouvoir exécutif)

Parlement (pouvoir législatif)

Administration foral (Bizkaia, Gipuzkoa, Araba)

Diputaciones Forales (pouvoir exécutif) :

Le foncier, la politique sociale, les routes...

Juntas Generales (pouvoir législatif)

Loi des Territoires Historiques

Administration municipale :

Municipalités-Mairies : 151

Loi Municipale (en instance)

Cadre légal : l'officialité

Lois fondamentales :

- La Constitution espagnole 1978
- Le Statut d'Autonomie Gernika 1979

Constitution espagnole de 1978

- Article 1 : Le castillan est la langue officielle de l'Etat espagnol. Tous les Espagnols ont le devoir de la connaître et de droit de l'utiliser.
- Article 2 : Les autres langues d'Espagne sont aussi officielles dans les Communautés autonomes respectives, conformément à leurs statuts.
- Article 3 : La richesse des différentes modalités linguistiques d'Espagne est un patrimoine culturel qui sera respecté et protégé de façon particulière.

La législation linguistique :

1. Euskararen legea, la loi de la langue basque

- Loi 10/ 1982 du 24 novembre, loi cadre de normalization de l'usage de l'Euskera
- Chapitre unique des droits des citoyens et des devoirs des pouvoirs publics en matière linguistique. Article 5 :
 - Tous les citoyens du Pays Basque ont le droit de connaître et utiliser les langues officielles
 - On reconnaît aux citoyens du Pays Basque les droits linguistiques fondamentaux suivants :
 - Droit de s'adresser en euskara ou en castillan à l'Administration
 - Droit à l'enseignement dans les deux langues officielles
 - Droit à des diffusions régulières de programmes de radio et de télévision en euskara.
 - Droit de développer des activités professionnelles, politiques et syndicales en euskara.
 - Droit de s'exprimer en euskara dans n'importe quelle réunion.
 - Les pouvoirs publics garantiront l'exercice de ces droits, dans le territoire de la Communauté Autonome, pour qu'ils soient effectifs et réels. Administration. Enseignement. Les médias. Tous les domaines d'utilisations sociale. Unification de la langue et planification sociolinguistique.

2. Plan Général de Promotion de l'Euskera

Euskara biziberritzeko plan nagusia (EBPN) :

Ce plan général comprend 3 objectifs, 17 lignes d'action et 91 mesures.

1° objectif : la transmission intergénérationnelle et ininterrompue de l'euskara : Famille. Enseignement. Basquisation et alphabétisation des adultes.

2° objectif : l'utilisation sociale de l'euskara : administration, loisir, sport, travail, religion, techniques d'information et de communication.

3° objectif : la qualité de la langue basque : les médias et les produits culturels.

Évolution sociolinguistique dans la Caummunaté Autonome Basque entre 1980 et 2005.

Le bilan de la politique linguistique du période 1980-2005 est positif.

En 1980 : 22 % bilingues actifs, 12 % bilingues passifs, 66 % unilingues esp.

En 2001 : 32 % bilingues actifs, 18 % bilingues passifs, 50 % unilingues esp.

Conclusion : Le passage du monolinguisme au bilinguisme est possible, mais il s'agit d'un défi historique qui prendra des dizaines d'années.

La politique linguistique en Euskadi (2005-2009).

Qu'est-ce qu'on fait? ¿Qu'est-ce qu'on va faire?

Trois critères fondamentaux :

- principe démocratique : respecter la volonté des citoyens.
- progressivité, flexibilité et l'action positive en faveur de la normalisation de la langue minorisée.
- complémentarité entre les pouvoirs publics et l'initiative sociale

L'objectif spécifique :

- Passer du connaissance à l'utilisation :
- élargir l'usage social de l'euskara au delà du milieu de l'enseignement : de l'école à la rue.
- atteindre que l'euskara soit langue habituelle.
- Égalité d'opportunités pour l'usage de la langue : égalité sociale réelle et effective (pas seulement légale et formelle) entre les langues

Dix lignes d'action prioritaires :

1. Socialiser un discours intégrateur et attrayant autour de l'euskara.
2. L'euskara langue de travail.
3. Augmenter et améliorer les produits culturels.
4. L'euskara langue de l'administration.
5. Les techniques de l'information et de la communication, 8° province.
6. L'euskara dans les médias.
7. Apprentissage et perfectionnement du basque chez les adultes.
8. Programmes linguistiques spécifiques pour les arrivants.
9. Coordination et concertation systématiques entre les pouvoirs publics de la CAB et coopération entre tous les territoires basques, CAB, Navarre, P.B. Nord.
10. Promotion de l'euskara dans l'Etat espagnol et à travers le monde.

"De même que notre peuple a besoin de trouver sa place entre les peuples, ainsi notre langue doit trouver sa place entre les langues : un espace suffisant pour assurer sa continuité et son développement, tout en reconnaissant les risques de maximalisme".

Koldo Mitxelena.